



Déclaration FSU – CSA SD

Préparation de la Rentrée Scolaire 2024

8 février 2024

Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,
Madame la Directrice Académique,

Les prestations sociales permettent, grâce aux cotisations, de construire des droits sociaux comme des droits fondamentaux et, par conséquent, universels. La loi immigration a voulu introduire une inégalité dans ces droits sociaux. Nous contestons cette loi qui risquerait de mettre en difficulté des familles et, parmi elles, des élèves qui ne pourraient plus bénéficier de ces droits fondamentaux.

Le droit fondamental à être éduqué à égalité avec tous les élèves, dans des groupes classes hétérogènes, est construit par le service public seul. Les polémiques autour de la nouvelle ministre sont l'occasion de rappeler ici que l'enseignement privé est un système qui construit l'entre-soi des plus aisés et non l'unité républicaine des futurs citoyens tous égaux en droit. Nous ne fournissons pas le même service !

Le subventionnement de cet enseignement privé doit cesser pour pouvoir organiser la mixité sociale dans les établissements publics sur tout le territoire.

L'application actuelle de la politique capitaliste néolibérale crée le désordre et la colère dans l'éducation nationale. Il semble que l'administration se fasse la courroie de transmission de la volonté du chef du pouvoir exécutif faisant ressembler notre pays à un régime autoritaire, illibéral.

En France, les fonctionnaires sont au service de la population par la mise en œuvre de missions décidées démocratiquement, dans le cadre d'un Droit écrit. Cela prémunit de la trahison et de la corruption. C'est la force et la richesse de la fonction publique française.

Or, pour la préparation de la rentrée 2024, les instructions que reçoivent notamment les personnels de direction sont de construire les DHG correspondant aux volontés exprimées par le chef du pouvoir exécutif dans les médias, hors de tout cadre réglementaire.

Les recteurs, DASEN, personnels de direction ont un rôle de garant de l'état de droit. Lorsqu'ils acceptent d'agir en dehors, ils participent à sa destruction, construisant un état illibéral, voire d'extrême droite, à la place.

Il s'agit d'une trahison des idées républicaines et démocratiques comme de nos missions de services publics. Cette trahison s'inscrit dans une orientation politique radicalement opposée aux principes fondateurs du service public dont la rémunération au mérite est l'un des autres visages. Ce type de rémunération à coups de primes ou de « pacte » ne sont en réalité que des outils de pouvoir sur les subalternes, hauts fonctionnaires, cadres ou non, que des outils de chantage sur leurs moyens d'existence.

Cette subordination à la volonté du chef plutôt qu'à l'état de droit est bien facilitée par la perte de valeur du point d'indice chaque année, avec une prévision inadmissible de gel pour 2024. Nous dénonçons et combattons cette subordination et c'est pourquoi nous continuons de revendiquer un statut de fonctionnaire de carrière pour tous les agents publics, y compris les AESH, une rémunération à la grille et le maintien à un haut niveau de salaire par l'indexation de la valeur du point d'indice.

En contradiction avec d'autres déclarations sur la valeur du travail, le gouvernement a au contraire décidé du gel du point d'indice et vous appliquez, en dehors des textes réglementaires, des consignes qui dégradent l'éducation dans le second degré et maltraitent ses personnels.

C'est pourquoi, nous étions nombreux en grève le 1er février et 500 dans les rues de Chartres pour l'indexation du point d'indice, une hausse générale des salaires et de meilleures conditions de travail par la baisse des effectifs par classe et contre le tri social dans le service public d'éducation.

C'est cette dégradation et cette maltraitance que vous mettez en œuvre en demandant aux services administratifs, personnels des services administratifs à la DSDEN et dans les établissements, dont les directions d'établissement font partie, de proposer des DHG supprimant une heure de cours en 6ème hors des textes réglementaires.

C'est cette dégradation et cette maltraitance que vous mettez en œuvre en demandant aux chefs de services administratifs et aux professeurs de collège de proposer des DHG avec des groupes de niveaux empêchant la mixité sociale, empêchant l'éducation à l'entraide entre élèves puisqu'ils seraient maintenant séparés.

C'est cette dégradation et cette maltraitance que vous mettez en œuvre en proposant des DHG avec des classes pléthoriques qui rendent impossible le travail habituel et l'inclusion en particulier. C'est le cas de la majorité des établissements qui ont des classes avec 27, 28, 29, 30 élèves par classe.

C'est cette dégradation et cette maltraitance que vous mettez en œuvre en proposant des DHG qui suppriment des heures et des postes, déstabilisant les équipes, obligeant les professeurs placardisés de certaines disciplines à chercher à être utiles en faisant cours dans d'autres disciplines comme des professeurs de technologie faisant cours de physique-chimie, cherchant comment enseigner la SNT en lycée, demandant s'ils peuvent faire partie des enseignants en charge des groupes de niveaux de math et français etc...

C'est cette dégradation et cette maltraitance que vous mettez en œuvre en obligeant les personnels à faire des heures supplémentaires et des missions supplémentaires pour maintenir leur niveau de vie et ne pas voir trop se dégrader les organisations de travail. En mettant aussi en œuvre un chantage permanent sur des groupes, des projets, des clubs sur la pause méridienne seulement si on accepte des heures supplémentaires.

Alors que ne pas imposer d'atteindre les maximums de service permet aux personnels la mise en œuvre d'actions supplémentaires sans les épuiser.

C'est cette dégradation et cette maltraitance que vous mettez en œuvre quand vous supprimez des classes de SEGPA dont les élèves du département ont besoin, quand les élèves d'ULIS ne peuvent plus être pris en regroupement hors classe pour cause du tout inclusif, quand les élèves allophones n'ont pas de place en UPE2A, quand les AESH changent continuellement d'élèves à prendre en charge et n'ont pas de place dans les salles trop petites et pleines à craquer.

C'est cette dégradation et cette maltraitance que vous mettez en œuvre quand vous faites travailler les professeurs d'EPS sans leur fournir d'installations sportives donc sans salles de classe !

C'est pour toutes ces raisons que nous appelons ici à voter contre le projet de répartition des moyens dans le département s'il n'est pas fortement modifié.

Nous vous demandons à présent de laisser la désobéissance civile au syndicalisme et à la citoyenneté et d'agir pour le service public en donnant, dès à présent, consigne de travailler dans le cadre réglementaire pour la préparation de la rentrée 2024.

Nous vous demandons d'ouvrir toutes les classes nécessaires pour baisser les effectifs par classe et ainsi organiser des conditions d'enseignement et d'apprentissages convenables. La réserve départementale doit servir entièrement et dès maintenant à cela. Le rectorat et le ministère doivent abonder la dotation départementale des moyens qui nous manquent.

Nous vous demandons de prévoir des groupes de travail en fin d'année scolaire pour faire le point sur les moyens et les DHG des établissements, encore plus cette année, au vu du désordre dans lequel s'organise cette rentrée 2024....et de l'engagement du recteur à ajuster, en juin, la répartition de cette dotation.

Nous vous demandons de prévoir un groupe de travail en fin d'année scolaire pour faire le point aussi sur les postes AED, leur répartitions et la cdisation.